

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 – HUIS CLOS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 7 décembre à 19 h 30**.

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Absences motivées : aucune

Assiste également à la séance :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est également présent : 0 citoyen

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui renouvelle l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 9 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce,

et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

« que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**221-12-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les questions diverses demeurent ouverts.



## **ORDRE DU JOUR** **SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

### **1 ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption du PV du 2 novembre 2020;
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer novembre 2020 – décembre 2020;
- 1.3 Nomination pro-maire 2021;
- 1.4 Fermeture périodes des Fêtes 2020;
- 1.5 IPC 2020 pour indexation salariale 2021, selon MRC : 1,25 %;
- 1.6 Dépôt déclarations pécuniaires selon article 358 L.E.R.M.;
- 1.7 Avis de motion projet de règlement de taxation 2021;
- 1.8 Présentation projet de règlement taxation 2021;
- 1.9 Renouvellement assurances responsabilité;
- 1.10 Feuillet paroissial 2021;
- 1.11 Info St-Guillaume : départ de Johanne Darcy;
- 1.12 Offre de terrain – Hydro-Québec;
- 1.13 Renouvellement entente avocat;
- 1.14 Formation adjointe administrative;
- 1.15 *Résolution affectation fonds de roulement 2020 (ajout);*

### **2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

- 2.1 Résolution remplacement d'habit de combat et bottes – équipements (*ajout*);
- 2.2 ACSIQ – Adhésion 2021;
- 2.3 Résolution – subvention formation pompiers MRC;
- 2.4 Renouvellement assurances pompiers;
- 2.5 Embauche : Étienne Arpin;
- 2.6 Signature entente Saint-Edmond;

### **3 PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 AUCUN POINT

### **4 VOIRIE**

- 4.1 Remboursement retenue Danis construction – travaux rue des Sorel;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- 4.2 Subvention Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – reddition de compte;
- 4.3 Résolution – Achat pneus pour camion Sierra;
- 4.4 Résolution – réparation camion F-150 2008;

**5 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Réparation pompe station pompage Joyal;
- 5.2 Programmation LOG 4 – aqueduc;
- 5.3 *Résolution réparation chambre Sainte-Julie (ajout);*

**6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Inspecteur en bâtiment – service professionnel;
- 6.2 Entente SPAD – renouvellement entente;
- 6.3 Renouvellement membre CCU : M. Jean-Claude Hénault;
- 6.4 Renouvellement membre CCU : Mme Nadia Desjarlais;
- 6.5 Adoption procès-verbal CCU – dérogation mineure;

**7 LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution remboursement CRSG : immobilisations et entretien;
- 7.2 Résolution – embauche coordonnateur ou coordonnatrice CRSG;

**8 QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

- 8.1 Résolution – Demande de don paniers de Noël, Centre de dépannage Saint-Guillaume;

**9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

**10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADMINISTRATION**

**222-12-2020 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,  
il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**223-12-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (NOVEMBRE) ET À PAYER (DÉCEMBRE 2020)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 005-01-2020 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Chapdelaine, appuyé par Mme Francine Julien,  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	15 182,80 \$
Total incompressibles :	55 133,73 \$
Total des salaires :	23 712,78 \$
Total à payer :	<u>59 060,09 \$</u>
Grand total des déboursés :	<b>153 089,40 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**224-12-2020 1.3 RÉSOLUTION NOMINATION PRO-MAIRE 2021**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer M. Jocelyn Chamberland pro-maire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est aussi résolu que M. Jocelyn Chamberland agisse à titre de substitut au maire, M. Robert Julien, lors des séances du conseil des maires de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**225-12-2020 1.4 RÉSOLUTION FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la période entre la fête de Noël et le jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2020, soit du lundi 21 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**226-12-2020 1.5 RÉSOLUTION TAUX IPC POUR INDEXATION SALARIALE 2021**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 146-2011 concernant la politique de rémunération du personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'IPC (Indice des prix à la consommation) établi par la MRC pour le calcul des quotes-parts 2021 est de 1,25 %;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu d'autoriser l'indexation du traitement des élus, en vertu du règlement n° 163-2011 et d'autoriser l'indexation des employés, en vertu de la

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

résolution 146-2011 (Politique de rémunération du personnel) ou toute autre entente, selon l'IPC de 1,25 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**1.6 DEPOT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS**

Selon la loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique »), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46, Loi sur l'éthique).

Aucun document n'est déposé puisqu'aucun enregistrement n'a été porté au Registre public des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et ce, au 7 décembre 2020.

**1.7 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 242-2020 – TAXATION 2021**

UN AVIS DE MOTION est donné par Mme Dominique Laforce pour l'adoption prochaine du Règlement 242-2020 - Taxation 2021 établissant le taux de taxation pour l'année 2021. Ledit règlement portera notamment sur la fixation des taux de taxes foncières, de compensations et de tarification pour l'année financière 2021, de même que sur les conditions de perception.

**1.8 PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION 2021**

Par la présente, est déposé par Mme Dominique Laforce le Règlement numéro 242-2020 – Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 et leurs conditions de perception.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**RÈGLEMENT NO 242-2020**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2020 – RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre par \_\_\_\_\_;

**SUR PROPOSITION** de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_, il est unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 242-2020 soit adopté et qu'il y soit statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 – TARIFICATION – TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe foncière générale est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation fixée à **186 810 000 \$**, à raison de \_\_\_\_\_ \$ par tranche de cent dollars

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

(100 \$) de ladite valeur, afin de payer toutes les dépenses non visées par les articles subséquents dans le présent règlement.

### **ARTICLE 2 – TARIFICATION COMPENSATOIRE – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

(Code 201-211-221-231-241)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021 à toutes les unités de logement de la municipalité afin de payer les frais de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles, ainsi que les coûts d'administration de ce service. Cette compensation est fixée comme suit :

Un logement résidence permanente	1 unité	157,50 \$
Un logement résidence saisonnière	1/2 unité	78,75 \$
Un commerce représentant	2 unités	315,00 \$
Une industrie représentant	3 unités	472,50 \$

Pour les résidences, le tarif de base unitaire comprend les frais de collecte, de transport et de disposition d'un bac noir, d'un ou deux bacs verts et d'un bac brun.

Pour les résidences, les commerces et les industries qui possèdent plus d'un bac noir, les bacs excédentaires seront facturés au tarif de 157,50 \$.

Pour les immeubles possédant un conteneur surdimensionné, la contribution pour ce service, à raison du tarif de base unitaire de 157,50 \$, est répartie comme suit :

2 verges (Déchets)	6 unités	945,00 \$
4 verges (Déchets)	8 unités	1 260,00 \$
6 verges (Déchets)	9 unités	1 417,50 \$
8 verges (Déchets)	10 unités	1 575,00 \$
2 verges (Récupération)	3 unités	472,50 \$
4 verges (Récupération)	5 unités	787,50 \$
6 verges (Récupération)	6 unités	945,00 \$
8 verges (Récupération)	7 unités	1 1102,50 \$

### **ARTICLE 3 – TARIFICATION – AQUEDUC MUNICIPAL ST-GUILLAUME**

#### **TARIFICATION – SERVICE D'EAU POTABLE – AQUEDUC MUNICIPAL ST-GUILLAUME**

(code 99)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à toutes les propriétés du secteur concerné par le traitement et la distribution de l'eau potable de l'aqueduc municipal, à raison de [REDACTED] \$ par unité de consommation minimum par logement, commerce et industrie desservi. Pour toute consommation supplémentaire de l'année précédente, un montant de [REDACTED] \$ par mètre cube d'eau supplémentaire sera exigé.

### **ARTICLE 4 – TAXES – AQUEDUC RÉGIE AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – R.A.R.C.**

#### **TARIFICATION – SERVICE D'EAU POTABLE – AQUEDUC R.A.R.C.**

(code 98)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à toutes les propriétés du secteur concerné par le traitement et la distribution de l'eau potable de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, à raison de [REDACTED] \$ par unité de consommation minimum par logement, commerce et industrie desservi. Pour toute consommation supplémentaire de l'année précédente, un montant de [REDACTED] \$ par mètre cube d'eau supplémentaire sera exigé.

### **ARTICLE 5 – USINE D'ÉPURATION**

#### **TARIFICATION – SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRILAIT**

(code 310)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à la Société Coopérative Agrilait, pour un montant de [REDACTED] \$

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

### **TARIFICATION – SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – UNITÉ DESSERVIE**

(Code 301-311)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, par unité desservie par le réseau de traitement des eaux usées. Un logement, un commerce et une industrie représente une (1) unité, à raison de [REDACTED] \$ par unité desservie.

À l'exception de l'article 2 du règlement 251-91 :

- Pour une maison d'éducation, une école, un établissement scolaire, un couvent, un collège, un orphelinat ou tout autre établissement du même genre, 4 unités seront imposées;
- Pour la Fabrique et tout autre établissement lui appartenant, 3 unités seront imposées;
- Pour un hôtel, un motel, une auberge ou une maison de chambres, 3 unités seront imposées;
- Pour un restaurant, une cantine et tout autre établissement de ce genre, 2 unités seront imposées.

### **ARTICLE 6 – TARIFICATION – ÉGOUTS 2008 – FRONTAGE**

#### **TARIFICATION – SERVICE DE LA DETTE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 128-1-2008**

(code : 111)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout du secteur concerné par le remboursement de la dette du **règlement d'emprunt numéro 128-1-2008**, à raison de [REDACTED] \$ par mètre de l'étendue en front de ces immeubles.

### **ARTICLE 7 – TARIFICATION – INSTALLATIONS SEPTIQUES**

#### **TARIFICATION – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

(code : 700)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2021, à tous les propriétaires d'une résidence isolée pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques, au montant de **79,72 \$**, le tout en conformité avec le règlement numéro 134-2008.

#### **TARIFICATION – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES TERTIAIRES (UV)**

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2020, à tous les propriétaires qui bénéficieront du service d'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées de type « Traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet », selon les tarifs suivants :

A) Système Bionest, modèle SA-3 à SA-6	<b>121,01 \$</b>
B) Système Bionest, modèle SA-6C27 et SA-6C32	<b>238,49 \$</b>
C) Système Bionest, modèle SA-3D à SA-6D	<b>265,92 \$</b>
D) Système Bionest, modèle SA-6C27D et SA-6C32D	<b>344,55 \$</b>

Le tout en conformité avec le règlement numéro 184-2014.

### **ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement des taxes, compensations et tarifs prévus au présent règlement sont les suivantes :

- 1- Tout compte de taxes, compensation ou tarif dont le total est inférieur à 300 \$ est exigible en un (1) seul versement payable au plus tard à la date fixée pour le premier versement.
- 2- Tout compte de taxes, compensation ou tarif dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ pourra être payé en trois versements égaux, soit le 4 mars 2021, le 3 juin 2021 ainsi que le 2 septembre 2021.
- 3- Toute quote-part payable à la MRC de Drummond pour le coût des travaux d'entretien de cours d'eau dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ pourra être payée en trois versements égaux :
  - 1<sup>er</sup> versement : le 30<sup>e</sup> jour après la date de facturation indiquée au compte;
  - 2<sup>e</sup> versement : le 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du premier versement;
  - 3<sup>e</sup> versement : le 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

Les textes du budget et du règlement de taxation seront publiés dans l'Info Saint-Guillaume du mois de février 2021.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurement en vigueur dans la Municipalité au regard du budget, des taxes et des tarifs de compensation et entre en vigueur conformément à la loi.

**227-12-2020 1.9 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ**

**CONSIDÉRANT** le document de renouvellement des assurances municipales présenté par la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) pour la période d'assurance du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ont obtenu copie et reconnaissent l'avoir lu et compris;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité le document de renouvellement des assurances municipales de la MMQ, pour la période d'assurance du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**228-12-2020 1.10 RÉSOLUTION CONTRIBUTION AU FEUILLET PAROISSIAL 2021**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu d'autoriser la dépense et le versement de la somme de 150 \$ au comité B.G.P. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le feuillet paroissial de Saint-Bonaventure / Saint-Guillaume / Saint-Pie-de-Guire, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**1.11 DÉPART DE MME JOHANNE DARCY**

Le conseil tient à souligner l'implication de Mme Johanne Darcy depuis plusieurs années en tant que collaboratrice au journal Info St-Guillaume. Mme Darcy a pris en charge de façon très professionnelle la supervision du journal. Le conseil remercie Mme Darcy d'avoir fourni du temps et de l'énergie pour coordonner les étapes de préparation du journal.

**229-12-2020 1.12 RÉSOLUTION ACQUISITION TERRAINS D'HYDRO-QUÉBEC (LOTS : 5 251437, 5 251 450, 5 251 459, 5 251 465, 5 250 533)**

**CONSIDÉRANT QUE** la société d'état québécoise Hydro-Québec nous a transmis une lettre le 20 novembre 2020 pour nous offrir la possibilité d'acquérir 5 lots sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots représentent une grande partie de l'ancienne voie ferrée;

**CONSIDÉRANT QUE** des recherches ont été faites pour valider la valeur des terrains;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'accepter l'offre d'Hydro-Québec au montant de trente-cinq mille sept cent treize dollars (35 713 \$) pour l'achat de 5 lots, soit : **5 251437,**



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**5 251 450, 5 251 459, 5 251 465, 5 250 533**, pour une superficie totale de 80 962,6 m<sup>2</sup>, de financer cette dépense avec le surplus non affecté et de transmettre la présente résolution à Hydro-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**230-12-2020 1.13 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE AVOCAT**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue concernant les services de consultation générale en droit municipal pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont satisfaits du travail fait par Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.;

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,  
il est résolu de retenir l'offre de services du cabinet Lavery Avocats, au montant de 1 000,00 \$ pour le forfait classique, tel que soumis dans leur offre de services juridiques datée du 5 novembre 2020. Il est aussi résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, ainsi que Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de service avec Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**231-12-2020 1.14 RÉSOLUTION FORMATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Cégep de Drummondville offre de la formation aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjointe administrative a besoin de formation pour effectuer ses tâches quotidiennes plus efficacement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjointe administrative a fait des tests de classement et que le Cégep a produit une offre de service pour de la formation sur mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation offerte par le Cégep pourrait être admissible à une subvention du Centre local d'emploi;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce,  
il est résolu que la Municipalité de Saint-Guillaume accepte la responsabilité du projet Formation adjointe administrative 2020 présenté dans le cadre de cette mesure; que madame Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec; que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**232-12-2020 1.15 RÉSOLUTION AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT POUR 2020**

**CONSIDÉRANT** la résolution 142-08-2020, acquisition camion de voirie;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice,  
il est résolu de rembourser dix mille dollars (10 000 \$) au fonds de roulement tel qu'indiqué dans la résolution 142-08-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **INCENDIE**

### **233-12-2020 2.1 RÉSOLUTION REMPLACEMENT HABITS DE COMBAT – ACHAT DE LANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** deux habits de combat sont à renouveler;

**CONSIDÉRANT QUE** des lances sont à remplacer et à ajouter pour augmenter la force de frappe;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget a été prévu pour le remplacement d'habits de combat et l'achat d'équipement;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu d'autoriser l'achat d'habits de combat auprès d'Aéro-feu au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) plus taxes par habit et l'achat de lances auprès d'Aéro-feu au montant de deux mille cinq cent trente-neuf dollars (2 539 \$) plus taxes; que cet achat est conforme au budget prévu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **234-12-2020 2.2 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ACSIQ 2021**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce,  
il est résolu d'autoriser l'adhésion à l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour le directeur du SSI Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, et ce, au coût de 275,40 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **235-12-2020 2.3 RÉSOLUTION SUBVENTION FORMATION POMPIERS – MRC**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ATTENDU QUE**, en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Drummond en conformité avec l'article 6 du programme;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,  
il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**236-12-2020 2.4 ASSURANCE-VIE POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS – RENOUELEMENT**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine,  
il est résolu d'autoriser le renouvellement de la protection assurance-vie pour les pompiers et premiers répondants avec SSQ Assurance, police n° 1F790, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au coût de 750 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**237-12-2020 2.5 RÉSOLUTION EMBAUCHE ÉTIENNE ARPIN – POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Étienne Arpin a manifesté l'intérêt d'intégrer le service incendie de Saint-Guillaume;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente fait mention du remboursement des frais de formation par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le pompier doit demeurer au service de la Municipalité pour une période minimale de deux (2) ans moins 1 jour suivant la réussite du cours Pompier I;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine,

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane Martineau, et M. le maire, Robert Julien, à signer l'entente de travail avec M. Étienne Arpin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**238-12-2020 2.6 RÉSOLUTION SIGNATURE ENTENTE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a manifesté son intérêt à modifier l'entente pour le service incendie afin d'intégrer l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie a validé qu'il est possible d'intégrer la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,

il est résolu d'autoriser M. le maire, Robert Julien, et Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de protection contre les incendies avec la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PREMIER RÉPONDANT**

3.1 AUCUN POINT

**VOIRIE**

**239-12-2020 4.1 RÉSOLUTION VERSEMENT DE LA RETENUE DANIS CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur la rue des Sorel sont terminés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont effectués depuis plus d'un an, que EXP a fait les vérifications et que tout est conforme;

**CONSIDÉRANT** la demande de versement de la retenue reçue par EXP le 30 novembre 2020;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu d'autoriser le paiement de la retenue sur le contrat de Danis Construction inc. au montant de vingt-sept mille cent vingt-six dollars et cinquante sous (27 126,50 \$), conformément au contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**240-12-2020 4.2 RÉSOLUTION REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE A L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (DÉPUTÉ)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'approuver les dépenses d'un montant de deux cent quatre mille trois cent soixante-quinze dollars (204 375 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**241-12-2020 4.3 RÉSOLUTION ACHAT DE PNEUS POUR CAMION VOIRIE – SIERRA 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Sierra 2020 n'a pas de pneus d'hiver et que c'est obligatoire par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense a été faite avant le conseil, mais qu'un avis a été envoyé par courriel aux élus mentionnant l'achat de pneus et roues;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'entériner la dépense d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$) pour l'achat de 4 pneus d'été avec les roues et de mille quatre-vingt-six dollars (1 086 \$) plus taxes pour 4 pneus d'hiver.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**242-12-2020 4.4 RÉSOLUTION RÉPARATION CAMION VOIRIE F-150 2008**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion de voirie F-150 2008 a besoin de réparations;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu d'autoriser la dépense pour la réparation de la carrosserie du camion de voirie F-150 2008 pour un montant approximatif de deux mille dollars (2 000 \$) plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**243-12-2020 5.1 RÉSOLUTION RÉPARATION POMPE STATION JOYAL**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** des pompes de la station Joyal s'est brisée;

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe doit être réparée;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,  
il est résolu d'autoriser la réparation de la pompe de la station Joyal au coût de deux mille neuf cent cinquante-deux dollars et neuf sous (2 952,09 \$) plus taxes auprès de Plad équipement Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**244-12-2020 5.2 RÉSOLUTION PROGRAMMATION DE L'ENREGISTREUR DE DONNÉES (LOG 4) A L'USINE D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** la visite du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'usine d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r-40, article 22, indique que : « Le responsable d'un système de distribution desservant en eau 20 000 personnes ou moins qui est muni d'une installation de traitement de désinfection doit [...], pour chaque période de 4 heures, inscrire quotidiennement sur un registre la plus faible teneur en désinfectant résiduel libre mesurée durant cette période »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enregistreur n'est actuellement pas programmé pour prendre cette donnée;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice,  
il est résolu d'entériner la dépense de programmation de l'enregistreur de données à l'usine d'eau potable afin de se conformer aux exigences de la loi Q-2, r-40, article 22 au montant de mille trois cent quatre-vingt-douze dollars (1 392 \$) plus taxes auprès de Cyr Système.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**245-12-2020 5.3 RÉSOLUTION RÉPARATION CHAMBRE SAINTE-JULIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la vérification des débitmètres a été faite en septembre 2020 par les Compteurs d'eau du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture du compteur Rang Sainte-Julie est impossible;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans la conclusion du rapport, il y a une recommandation de modifier le compteur d'eau dans le Rang Sainte-Julie afin de le rendre conforme à la réglementation du MDDELCC et du MAMOT indiquant que la précision des compteurs doit être vérifiée et ajustée à toutes les années;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le budget, un montant avait été prévu pour ce remplacement;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay,  
il est résolu d'autoriser la modification de l'installation du compteur Sainte-Julie afin de pouvoir en permettre la vérification tel que demandé par le MDDELCC et le MAMOT; que cette modification soit faite par les Compteurs d'eau du Québec selon la soumission S-987 au montant de cinq mille six cent soixante-dix-sept

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

dollars et quatre-vingts sous (5 677,80 \$) plus taxes; que ce montant inclut un montant de quatre cent quatre-vingt-dix dollars (490 \$) pour un homme supplémentaire qui pourra être fourni par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

**246-12-2020 6.1 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE GESTIM POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM inc.) pour procéder à l'émission des permis et certificats et répondre aux interrogations des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de services se termine le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite poursuivre cette entente de service;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de services est pour une période de 1 an;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser les représentants de la firme à émettre lesdits permis et certificats;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu d'accepter l'offre de services de la firme GESTIM inc. pour l'émission des permis pour une période de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, au coût de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390 \$) par journée de travail, à raison de deux (2) journées par semaine; que les journées sont de 7 heures, couvrant la période entre 8 h et 16 h 30; que les frais de déplacement sur le territoire de la municipalité sont de 0,55 \$ / km; que les heures supplémentaires sont au tarif de 65 \$ / heure; que Mme Caroline Beaucage est la responsable de GESTIM inc. responsable de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**247-12-2020 6.2 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA SPA DRUMMOND**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 293-09-2017, renouvellement de l'entente pour 2018-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'adhésion est de 2,64 \$ par habitant de la municipalité;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'adhérer à l'offre de service pour fourrière animale de la SPAD (Société Protectrice des Animaux de Drummond) pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est aussi résolu que l'entente signée soit publiée dans l'Info Saint-Guillaume afin que les citoyens soient informés des services qui leur sont offerts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**248-12-2020 6.3 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT MANDAT CCU MONSIEUR JEAN-CLAUDE HÉNAULT**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 041-03-2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 1.3 « Terme d'office » du Règlement 62-2001 intitulé « Règlement No 62-2001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme »;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Hénault à siéger au sein du CCU;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice,  
il est résolu d'accepter la candidature de M. Jean-Claude Hénault, et ce, pour un mandat de deux ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Le vote est demandé.

4 pour, 2 contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ SUR DIVISION  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**249-12-2020** **6.3 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT MANDAT CCU MADAME NADIA DESJARLAIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 042-03-2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 1.3 « Terme d'office » du Règlement 62-2001 intitulé « Règlement No 62-2001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme »;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de Mme Desjarlais à siéger au sein du CCU;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice,  
il est résolu d'accepter la candidature de Mme Nadia Desjarlais, et ce, pour un mandat de deux ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Le vote est demandé.

4 pour, 2 contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ SUR DIVISION  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**250-12-2020** **6.3 RÉSOLUTION DÉROGATION MINEURE DP DRL200143 : 180, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est favorable au projet d'agrandissement du bâtiment situé au 180, rue Principale, à une distance de 2,04 m de la rue St-Vincent, sous condition que le revêtement extérieur choisi s'harmonise au revêtement extérieur actuel et que cet agrandissement n'engendre pas de circulation de livraison par la rue St-Vincent;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine,  
il est résolu que le conseil est en accord avec la dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment situé au 180, rue Principale, selon les conditions spécifiées par le CCU lors de la rencontre du 19 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**LOISIRS ET CULTURE**

**251-12-2020** **7.1 RÉSOLUTION REMBOURSEMENT CRSG : IMMOBILISATION ET ENTRETIEN**



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDÉRANT QUE** le CRSG a présenté des dépenses d'immobilisation et d'entretien pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de la Municipalité prévoit un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) par année pour l'entretien du parc et du terrain de jeux;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay,  
il est résolu de verser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) au CRSG pour couvrir une partie des frais engagés pour l'entretien du parc et du terrain de jeux pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**252-12-2020** **7.2 RÉSOLUTION EMBAUCHE COORDONNATEUR-COORDONNATRICE CRSG :**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRSG n'a plus de coordonnateur-coordonnatrice en loisir;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été faites;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de M. Olivier Drolet a été retenue;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien,  
il est résolu que M. Olivier Drolet soit embauché comme coordonnateur au CRSG; que M. Robert Julien, maire, soit autorisé à signer l'entente d'embauche avec M. Drolet; que M. Drolet commence le 9 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**VARIA ET CORRESPONDANCE**

**253-12-2020** **8.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE DON PANIERS DE NOEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de dépannage de Saint-Guillaume a remis une lettre de demande de don à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'EN** temps de pandémie, il n'est pas possible d'aller recueillir les dons de porte en porte;

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Claude Lapolice,  
il est résolu de verser la somme de mille dollars (1 000 \$) au Centre de dépannage de Saint-Guillaume comme contribution aux paniers de Noël.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE A L'ASSISTANCE**

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone rouge. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par l'entremise du site Internet.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**254-12-2020** **10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par M. Christian Lemay de lever la séance à 20 h 59.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Martineau, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_